



"Défendons Piccourenc !"

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 1^{er} Février 2014

Le Bureau était représenté par :

Annie PASSET, Christophe DEGRIGNY, Dominique PIOT, Miloud BENOMAR

L'assemblée a réuni 35 personnes en première partie, consacrée au bilan des actions de l'année 2013 et aux sujets toujours préoccupants. Participation bien plus importante en deuxième partie.

Une assemblée attentive, composée des membres adhérents et fidèles soutiens, et d'anciens membres du bureau.

Autres participants : Me Joelle OLIVERO pour NICE MATIN, Association amies : Laure MATHIEU pour ADEPTE NATURE et Jean CANTONI pour le PACT, des représentants des comités de quartiers Bernard FOUQUET et Alain DALMAS pour TERMES PICOURENC, Mr Pierre BORNET Maire de Cabris et Président de la REGIE DES EAUX DU CANAL BELLETRUD.

En deuxième partie les candidats aux élections municipales : ELIETTE TROUCHE, Gerard DELHOMEZ, Françoise BROUSTEAU Maire de Peymeinade et son adjoint François GAUTHIER.

En introduction Dominique PIOT rappelle l'histoire de l'association depuis sa création en 2002, les nombreuses causes défendues, les nuisances du quartier PICOURENC, notamment celles de la zone industrielle, le traitement des drèches de parfumerie, les déchets verts, les norias de camions, les combats qu'il a fallu mener envers et contre tout. Tant de choses qu'on a tendance à oublier.

Christophe DEGRIGNY fait le bilan comptable. Le renouvellement du bureau et la validation des comptes sont soumis à l'approbation générale. Puis il soumet 2 résolutions à la majorité des voix.

Résolution N°1 approbation des comptes (approuvé)

Résolution N°2 renouvellement du bureau (approuvé)

Dominique PIOT fait ensuite le bilan des actions de 2013, les actions menées dans le cadre du contrôle des activités de la zone industrielle. Il souligne la préoccupation d'avoir plutôt des activités de type stockage impliquant peu de trafic.

Il montre les bâtiments en constructions, les alvéoles qui sont effectivement plutôt destinées au stockage. Des photos permettent de suivre l'évolution de la situation suivant le mode avant/après. Il précise qu'en attendant la mise en place du nouveau PLU qui classera PICOURENC en Zone Artisanale nous sommes toujours exposés, mais que la mairie dispose d'un sursis à statuer qui peut être utilisé.

Christophe DEGRIGNY revient sur l'historique de la serre de séchage des boues et explique les conditions dans lesquelles la REGIE DES EAUX a pris la décision courageuse d'arrêter l'activité de la serre. Le processus n'étant pas complètement maîtrisé, les odeurs perduraient.

Mr BORNET Président de la Régie des Eaux du Canal Belletrud est invité à s'exprimer sur l'arrêt de la serre de séchage des boues. M BORNET retrace l'historique de l'activité, les désagréments occasionnés, la difficulté des réglages de la serre, les investissements successifs, la difficulté de

prendre en compte les changements météorologiques, le fait d'avoir voulu sécher trop de boue à la fois. Précise que les bâtiments vont être réutilisés pour consolider la désodorisation de la station d'épuration, et pouvoir ainsi être conforme à la nouvelle réglementation.

La parole est ensuite donnée à nos adhérents

Questions

"L'association a-t-elle un pouvoir pour désenclaver la zone industrielle, faire en sorte que les véhicules supplémentaires générés par les nouvelles installations, aient une voie de sortie par le fond du vallon ?"

"Jean Claude BOURS : "la vitesse des camions qui évacuent les boues et la circulation des poids lourds sur Maures et Adret, nécessiterait des aménagements.

" Mr CANTONI rappelle qu'il y a une alternative pour désengorger Peymeinade, invite la population à consulter le site de l'association " PACT" et à soutenir ce projet". Demande que notre association indique le lien internet aux adhérents qui pourront se faire une idée de ce qui est proposé :

<http://www.letignet.org/index.php?post/2013/12/16/Dossier-PACT-%3A-mieux-circuler-et-dynamiser-leconomie-de-Terres-de-Siagne>

"Concernant les bouchons de PEYMEINADE, c'est une problématique qui date, les riverains de GRASSE refusent la réouverture du pont"

"M BORNET précise que l'assainissement traitait les marges des moulins, et ne le fait plus dorénavant, ce qui implique donc moins de camions, enfin que le SIVADES était logé sur un terrain appartenant à la REGIE DES EAUX, et sera désormais sur son propre terrain.

Après le rappel de la convention passée avec les futurs candidats aux municipales sur leur conditions d'intervention, vingt minutes de parole leur est donnée.

Intervention de Madame Eliette TROUCHE

Rappelle qu'elle est aussi une adhérente, un de ses colistier habite à PICOURENC, remercie "Défendons Piccourenc! " pour ses actions et a pour objectif de continuer à aider, sera à l'écoute, propose de créer un comité de quartier pour soutenir l'association, créer des trottoirs pour les élèves, des aménagements de la route, des limitations de vitesse pour poids lourds, de remettre des bandes blanches, de mettre de l'éclairage dans le quartier, de sécuriser les sorties des petits chemins, envisage des ralentisseurs gonflables gérés par des radars, consultera Grasse pour limiter la vitesse sur M et Adret.

Questions de l'assistance

Jean Claude BOURS n'a pas compris le devenir de la nouvelle implantation du Sivades, alors que le SIVADES va disparaître.

Pour Lynne PEAN, il y a des soucis de lumière sur M et Adret, on ne voit rien, les gamins se déplacent avec de lampes torche sur une route ou les véhicules roulent bien trop vite.

Dominique précise qu'il y a plus de piétons depuis que le ch. M&A a été refait. Les aménagements sont à poursuivre, Christophe précise que nous avons demandé plus de contrôles vitesse.

M LATTY, parle du problème de la vitesse, de l'étroitesse de la route ne permettant pas à deux poids lourds de se croiser.

En conclusion Mme TROUCHE résume :

- vitesse des poids lourds limité à 30 km/ h
- vitesse véhicule léger 40 km/ h
- Maitre mot : sécurité des piétons
- Circulation
- Éclairage
- Travail avec Grasse

Temps de parole pour M Trouche : 14 mn

Intervention de M Gérard DELHOMEZ

Remercie notre association de l'invitation.

"Nous rappelle qu'il l'avait dit en 2008: il n'avait pas de baguette magique pour PICOURENC, mais le besoin d'une volonté politique, précise que la zone de PICOURENC est un sujet de préoccupation pour l'association "UNION POUR PEYMEINADE», c'est un point noir dont il souhaite qu'il devienne un point vert s'il est élu.

Il y a une alternative possible en créant une zone artisanale tertiaire, non polluante, et organiser le transfert des activités sur une zone artisanales extérieure. L'opportunité était à saisir avec le départ de VEOLIA, mais depuis 2008 la mairie ne fait pas les bons choix, et ne tient pas ses engagements, car elle avait à l'époque promis de désenclaver la zone et de valoriser la colline.

Félicite l'association pour les actions menées avec pugnacité. Considère que la circulation des poids lourds va être en augmentation, à cause de la menuiserie, de Bio assainissement, des nouvelles activités, nous informe qu'il tient ces informations des industriels qu'il a rencontrés.

Déplore que la serre soit arrêtée, car c'est un surcout pour l'évacuation des boues, les dépôts sauvages s'intensifient, les routes sont encombrées, loue les améliorations mais déplore le manque de pilotage, de vision d'ensemble, d'organisation, pas de plans établis, le manque de cohérence.

Le PLU n'est pas déjà opposable à ce stade, le PPAD ne contient rien pour PICOURENC, précise que la zone est intéressante avec des terrains pas chers et proche de Grasse ; se demande pourquoi l'actuelle Mairie a lancé une étude de circulation sur PICOURENC et pourquoi le public n'a pas été informé des résultats.

Ses engagements : (il précise que se sont pour le moment uniquement des idées.)

- Avoir un plan d'aménagement qui ne soit pas anarchique
- Concilier activités et habitat
- Créer à cote de la zone, un parc d'activités tertiaires (centre d'appel par exemple)

- Installer des micros entreprises
- Du stockage pour les artisans
- Des maisons d'entreprises sans pollution ni trafic
- Impliquer la communauté de communes et obliger Grasse à s'intéresser au quartier
- Rappeler la compétence de la communauté de commune comme Co- propriétaire de la voirie
- Instituer une décote sur la taxe d'habitation pour nuisances subies par les riverains
- En tenir compte pour la valeur immobilière
- Travailler avec l'association et la population pour la globalité des problèmes

Questions de l'assistance :

"Tout ceci nécessite de mettre des contrôles, que feriez-vous ? "

Réponse de M DELHOMEZ => Réglementer les lotissements dans le POS

Dans le POS tout est prévu

Temps de parole de M Delomez : 21 mn

Intervention de Mr Francois GAUTHIER

Dresse le bilan des actions réalisées en concertation avec bureau de l'association. Les rencontres avec l'association sont régulières.

Rappelle que c'était une zone de non-droits, qu'ils ont une vigilance sur les activités de la zone et ont contribué à lutter contre VEOLIA, avec la DREAL. Précise que des verrous sont mis pour la reprise du terrain de Véolia, si les projets ne sont pas en adéquation avec leurs souhaits.

Précise que l'évacuation des boues génère un camion par mois, parle de la voirie refaite avec collaboration de GRASSE, du traitement des eaux pluviales, enrochement de la Frayère, de la présence policière, du respect de la réglementation du côté concasseurs.

Régularisation de la menuiserie DERUAZ, les conditions économiques retardent l'aménagement des abords et la construction d'un deuxième bâtiment prévu initialement. Les services municipaux ne sont pas là pour mettre les entreprises en difficulté, ils agissent avec autorité mais discernement.

BIO ASSAINISSEMENT avait été mise en demeure (cette société s'était installée sans autorisation). Elle va conserver deux Algecos, et procéder à des embellissements extérieurs. (1 photo à l'appui)

Projets pour la zone :

- Contact régulier avec les entreprises et la SCI "LE PARC»
- Refus des activités à nuisances
- Valoriser esthétiquement et qualitativement : la voirie de la Zone devra être aménagée
- Vigilance sur le plan local d'urbanisme
- Refus des ICPE (Installations Classées), ne pas créer d'autres habitations
- Reconversion lors des changements / reprises d'activités vers des activités artisanales (PLU)

Intervention de Mme Françoise BROUSTEAU

Remercie l'association pour l'invitation, ainsi que Francois GAUTHIER pour son travail de fond avec l'association. Il a été très actif, connaît ses dossiers c'est pourquoi elle lui a confié la présentation du bilan, souligne sa réactivité. Précise qu'elle avait pris des engagements en 2008 et les a tenus, que les améliorations apportées ne sont peut-être pas toujours pleinement satisfaisantes, mais l'équipe municipale ne ménage pas ses efforts.

Dis que le PLU est long à réaliser mais sera bientôt validé et sera un outil efficace pour gérer la zone, le PPDA est officiel et stipule que la zone sera classée en "zone artisanale», que le PLU est orienté et interdit l'implantation d'activités industrielles. Qu'ils n'ont pas attendus le PLU pour engager des actions sur les projets industriels, par exemple dans le cas de la serre ou la municipalité a joué un rôle important.

Que les entreprises qui restent seront orientées vers une activité artisanale, qu'ils ont beaucoup œuvré à l'implantation du SIVADES sur le terrain de la SCI Le Parc, car ça a un double avantage : l'activité était déjà en place donc pas de trafic nouveau, et le terrain sera maîtrisé ; ils pourront notamment peser avec la communauté de commune (et l'agglo) pour améliorer le site. Que les services municipaux ont une vigilance particulière pour les 6500 m2 de terrain de Véolia pour donner toutes garanties aux riverains. Ils souhaitent continuer le travail avec notre association et sont à l'écoute de l'association.

Questions de l'assistance

" une étude d'impact a-t-elle été faite, quels sont les critères d'attributions"

Réponse : nous n'acceptons que des activités artisanales, les critères tiennent compte du trafic et du bruit, tout cela est codifié par le code du travail

Questions d'Hubert Loos : « La route M et Adret est un simple revêtement d'enrobé sur un chemin de terre et ne peut pas supporter un pareil tonnage, que faites-vous ? »

Réponse : des carottages ont été fait.

Temps de parole : 22 mn

Pot de l'association offert

Fin de l'AG à 13 h 45

-